

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 17 juin 2021

Date de la

Convocation :

11 juin 2021

Date d’Affichage :

22 juin 2021

Objet : Délibération n° 2021-095

Accueil Collectif de Mineurs été 2021 : Convention avec la M.J.C /Centre Social du Briançonnais.

L’an deux mille vingt et un, le dix-sept juin à dix-huit heures,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à la mairie
sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 11 – Nombre de pouvoirs : 4

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, COULOM Nicolas (à partir de la délibération n°88), FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, ROMAN Leslie.

Étaient représentés : M. PONS Nicolas par M. FINE Sébastien, M. CORDIER Georges par M. FAURE-BRAC Christian, M. LAURENT Sylvain par Mme AUGIER Laetitia, Mme ROUX Catherine par Mme GUIGUES Véronique.

Absent : M. COULOM Nicolas (délibérations n° 85 à 87).

Mme GRANET Céline a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal un projet de convention avec la M.J.C /Centre Social du Briançonnais ayant pour objet de définir les modalités d’un Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M.) pour les vacances d’été 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **DONNE** un avis favorable au projet de convention présenté par M. le Maire.
- **VOTE** une subvention de 9 000 €. à cette association.
- **DIT** que le prix des repas qui seront fournis à l’association par la cantine scolaire est fixé à 3.90 €. par repas
- **DESIGNE** Mme ARNAUD Patricia et M. ARNAUD Cyril au comité de suivi mis en place conformément à l’article 9 de la présente convention.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer cette convention telle qu’elle est ci-annexée avec le représentant de la MJC/Centre Social du Briançonnais.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE